

L'opinion publique en Europe (1600-1800)

Introduction de Daniel Roche – 979-10-231-2215-2





La question de l'opinion publique est un thème fondamental dans les sciences humaines, comme elle se pose dans la vie de nos démocraties. Cette notion, à la fois vague et essentielle, a une histoire. Quand et comment une société dans son ensemble pouvait-elle exprimer ses jugements ?

Des historiens interrogent la généalogie de cette notion en s'intéressant aux Temps modernes, avant la métamorphose de la Révolution. En effet, dans la plupart des pays européens et surtout en France, les systèmes politiques se méfiaient de l'opinion publique. De nombreux exemples vivants, une réflexion multiforme, des découvertes surprenantes : ce livre approfondit un thème important pour tout amateur d'histoire et pour tout citoyen.

Couverture :

William Hogarth, « The Politician », gravure, collection privée
© La Collection/Interfolio

ISBN 978-2-64050-737-6



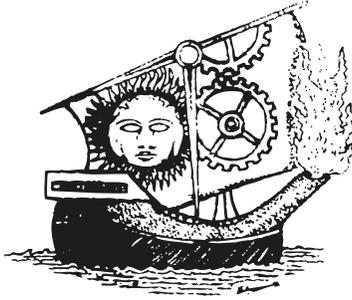
9 782840 507376

SODIS
F139-445

12 €



L'OPINION PUBLIQUE EN EUROPE



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

L'opinion publique en Europe

(1600-1800)

Préface de Lucien Bély



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN : 978-2-84050-737-6
PDF complet – 979-10-231-2213-8

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface de Lucien Bély – 979-10-231-2214-5

Introduction de Daniel Roche – 979-10-231-2215-2

I Cédric Michon – 979-10-231-2216-9

I Sandro Landi – 979-10-231-2217-6

II Hélène Duccini – 979-10-231-2218-3

II Alain Hugon – 979-10-231-2219-0

III Jean-François Dunyach – 979-10-231-2220-6

III Lucien Bély – 979-10-231-2221-3

Composition Emmanuel Marc DUBOIS
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

L'OPINION PUBLIQUE A-T-ELLE UNE HISTOIRE ?

Daniel Roche
Collège de France

Poser la question, « l'opinion publique a-t-elle une histoire ? » c'est avant tout s'interroger sur son existence, sur sa définition et sur sa nature. En 1973, Pierre Bourdieu, dans *Les Temps modernes*, n'hésitait pas à affirmer : l'opinion publique n'existe pas¹. Cette réponse sous une plume si célèbre peut paraître paradoxale en un temps où la présence de l'opinion tend à être naturalisée par les sondages et leur usage politique, mais elle renvoie directement à la demande proposée aux historiens au terme d'une réflexion déjà ancienne. Faire l'histoire de l'opinion publique c'est certainement ne pas essayer de construire un artefact universel et comparable à l'objectification des sondages. C'est poser en prémisses la nécessité de réfléchir au mode d'existence dans le temps d'une entité collective. Le sociologue a pour lui l'avantage de montrer sur quoi repose l'hypothèse de la possibilité d'analyser, dans le présent, les manifestations de l'opinion publique, de les tester dans les sondages, de les confronter dans un prisme divers de positions. Il invite l'historien à rassembler autrement les composantes de ces phénomènes pour en comprendre constructions et conflits. Il faut pour cela postuler trois exigences : à l'instar de ce que l'on constate dans les sondages contemporains, accepter de voir que l'opinion publique repose sur un mode d'élaboration collective et de sélection discursive ; il faut voir aussi qu'elle implique des acteurs qu'ils s'expriment et s'en servent, des lieux,

1 Pierre Bourdieu, « L'Opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318, 1973, p. 1292-1309, repris dans *id.*, *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit, 1984, p. 222-235.

des moyens, une *technologie* qui en élargissent l'expérience, une attente qui la mobilise. Enfin, pour reprendre l'opinion de Pierre Bourdieu, il faut mettre en cause l'idée d'une latence de l'opinion, préexistante à toute époque à partir de laquelle on en attendrait des contenus généraux et universels. Ce qui retrouve l'idée admise pour les sondages que toutes les réponses, donc toutes les opinions se valent, ce qui est douteux. On doit alors admettre la prise en compte des groupes d'intérêts, l'existence des pressions exercées par des milieux antagonistes, le poids des forces agissantes dans le monde social. En même temps, on reconnaît la capacité variable des individus à adhérer à une opinion selon les groupes sociaux auxquels ils appartiennent et qui peuvent être pluriels, selon les capitaux culturels et les savoirs différents dont ils disposent, avec des moyens d'accès à l'information inégaux. Alors, force est de s'interroger sur la nature foncièrement politique de l'opinion publique et ainsi de la variation de sa nature dans le temps en fonction d'un rapport à l'histoire politique et à la relation à l'État.

La réflexion sur l'opinion publique, même si elle peut concerner d'autres domaines que l'opinion politique, invite à regarder à nouveaux frais l'histoire politique de la période moderne et pour dire vite de l'Ancien Régime, dont on sait qu'il s'agit d'une notion finalisée par son aboutissement, d'une vision des choses discutable dans son homogénéité et sa cohérence sur trois siècles. Toutefois, le moment se prête à la mesure des inflexions concernant les logiques sociales du politique comme les changements des références fondamentales de la *Vision du monde* ; de la Renaissance à la Révolution, de l'Humanisme aux Lumières, d'un absolutisme du sacré à un absolutisme de l'utilitarisme sans transcendance². La prise de conscience de ces complexités pousse certainement à réinvestir avec profit la notion qui nous mobilise autour de la spécificité d'un champ autonome et particulier, y compris dans ses variations du *xvi^e* au *xviii^e* siècle. Ce qui demande de poser quatre questions préliminaires.

2 Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Le Seuil, 2002 ; Robert Descimon et Christian Jouhaud, *La France du premier *xvii^e* siècle, 1594-1661*, Paris, Belin, 1996.

La première est centrale ; il s'agit de comprendre comment la logique de l'opinion publique est marquée par les choix mêmes de l'historiographie de l'histoire politique. Il faut, au-delà des grands traits admis par Max Weber selon lequel l'histoire de l'État et du politique est guidée par l'affirmation du contrôle légitime de la violence, et, comme le développe Norbert Elias, par la mise en place des procédures de pacification sociale par les instances du politique, la montée de l'État absolu et de la société de Cour, comprendre la capacité d'autonomisation du politique et reconnaître que c'est un ordre des choses qui renvoie à des représentations intégrées par les acteurs sociaux et dépendant d'une efficacité et d'une capacité d'acculturation spécifique. Alors, l'idée d'une *opinion publique démocratique*, fonds de commerce des grandes références historiographiques, fondement de la Science politique des sociétés contemporaines, masque peut-être le travail d'imposition et les conflits d'expression qui peuvent exister dans des régimes politiques antérieurs. Dans ce cas, la capacité de produire du consensus sur les sujets de désaccord dans la société, implique un dynamisme original de moyens créatifs où se manifeste une croyance politique véritable. On peut accepter que le monde politique, dans sa relation aux hommes, n'est pas nécessairement appréhendé par tous à partir de catégories intellectuelles de perception et de compréhension propres aux philosophes du politique du XIX^e et du XX^e siècle. Dans cette possibilité que les pratiques alimentent les idées et les représentations, la place de l'opinion populaire, sa conception, ses usages, sont centraux. De la même façon, le politique peut s'exprimer autrement que par les mots des discours lettrés et dans les lieux de son expression spécifiés comme tels. Des historiens de la Révolution française comme Paolo Viola ou Haïm Burstin nous l'ont appris pour le temps des ruptures. L'écart entre l'*opinion publique*, telle que nous avons historiquement pris l'habitude d'utiliser la notion, et sa résonance sociale diversifiée – qui est à comprendre – doit être interrogé comme un point essentiel de l'entité collective désignée, à l'instar des processus d'alchimie socio-politique qui sont à l'origine de son existence et de l'organisation de la société traditionnelle et moderne. Ainsi quand on parle de classe sociale, d'ordre, de peuple, de groupes. L'opinion publique suggère une transformation

de conduites et de comportements en une adhésion signifiante ou en une opposition manifeste qui, l'une et l'autre renvoient à des dispositifs de généralisation composites et changeants³. Entendons ici la nécessité de réfléchir à la variation des logiques socio-politiques qui ne sont pas équivalentes d'un bout à l'autre de l'époque moderne, principalement entre le temps d'une première modernité et l'âge des Lumières dont l'importance en ce qui concerne l'opinion conserve son poids majeur.

Les trois questions annoncées complètent ces premières interrogations. L'on doit se demander comment utiliser dans l'analyse historique la notion de champ, et en suivant P. Bourdieu, en y voyant un moyen de comprendre les actions et les réactions développées dans un espace de forces sociales. Il se définit dans les luttes des acteurs collectifs ou individuels, mobilisés par un ensemble de motivations et de problèmes, et par rapport à des trajectoires et des spécifications d'expertise. Il met en valeur le rôle des *intellectuels* dans le développement des opinions et des professionnels du politique, utilisateurs et acteurs de l'*opinion publique* qui construisent les champs référentiels⁴. La troisième interrogation souligne l'originalité de la logique de l'opinion publique comme résultat d'une évolution lente du sens de la politique et de son expression déjà souligné. Pour l'Ancien Régime, elle renvoie à un modèle de représentation, représentation organique des corps, naturalisée, et non pas à une manière qui, comme au xx^e siècle, est l'expression de la délégation par scrutin ou par délégation choisis selon des règles *démocratiques*. L'opinion ancienne croise ainsi tradition, coutume et changement juridique et statutaire à des degrés divers⁵. Comme l'a montré Jean Roels, elle s'exprime par le rôle de mandataires sociaux que le corps social reconnaît pour conseiller le Roi. Des sujets au prince,

12

3 Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éd. de Minuit, 1990, p. 12-39 ; Brigitte Gaïtti, « L'Opinion publique dans l'histoire politique : impasse et bifurcation », *Le Mouvement social*, n° 221, 2007/4, p. 95-104. Je remercie Philippe Minard de ses conseils de lecture en ce domaine.

4 Patrick Champagne, « L'étude des médias et l'apport de la notion de champ », dans Éveline Pinto (dir.), *Pour une analyse critique des médias*, Paris, Éd. du Croquant, 2006, p. 39-53.

5 Jean Roels, *La Notion de représentation chez Roederer*, Heule, Uga, 1968, p. 173-193, et *id.*, *Le Concept de représentation politique au 18^e siècle français*, Louvain, Nauwelaerts, 1969, p. XIV-XVI, p. 1-15.

une chaîne solide unit le gouvernement, les corps et Dieu. L'opinion est attachée à un concept de logique historique et théologique et pas de logique politique, et elle est jouée dans des techniques juridiques et électives spécifiques. On le découvre dans le régime municipal parisien par exemple. S'y traduit une puissance de fait et une puissance accordée, une concurrence pour le pouvoir où l'opinion est tendue entre souveraineté, délégations, revendications de libertés anciennes. Elle est relation entre ceux qui gouvernent et ceux qui obéissent selon l'ancien contrat.

En quatrième lieu, les variations des significations du politique modifient la capacité de l'*opinion publique*. Le passage de la conception d'une politique tirée de l'Écriture Sainte, pour dire vite, à celle de l'expression démocratique et du contrat oblige à ce qu'on tienne plus compte du point de vue dominant et qu'on ne méconnaisse pas sa contextualisation, du haut en bas de la société dans les discours et les pratiques réelles qui se disent dans les discours. Si, comme le rappellent Christian Jouhaud et Robert Descimon, la fin du xx^e siècle a vu naître en histoire un besoin profond de dépaysement méthodologique, c'est pour mettre en valeur les différences entre première et seconde modernité, et c'est pour l'*opinion publique* le moyen de saisir le passage de la conception mystique et communautaire du royaume à une autre vision théologique conciliée avec le laïcisme de l'État, avant que ne se développent les références au jugement même de l'opinion. Ces mises en garde, bref rappel de définitions opératoires, permettent de réfléchir aux obstacles et aux débats présents dans l'histoire faite, et, à poursuivre, de l'opinion publique, puis de préciser ce que l'on peut définir comme un état coutumier de l'opinion dont l'espace est la *place publique*, enfin d'en percevoir les changements de sens et de pratiques au temps de l'*espace public* éclairé.

OPINION PUBLIQUE : UNE NOTION DÉBATTUE

Il existe un accord sur l'apparition tardive à la fin du xviii^e siècle de l'expression. Mona Ozouf rappelle la définition du *Dictionnaire de l'Académie française*, en 1798, et son rapport avec les incertitudes

de l'usage ordinaire qui souvent préfère parler d'esprit public⁶. Les lexicologues de l'histoire des idées reconnaissent le sens ancien du terme qui lui confère depuis Montaigne (1590) une valeur d'expression collective. Ils constatent une accélération claire de l'emploi d'opinion vers 1730, comme l'opinion du public⁷. L'occurrence est absente de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, mais faute d'expression, son sens se retrouve dans une nébuleuse de mots, *esprit public, cri, voix, murmure, bien*. Quand la langue définit mieux le domaine par le mariage d'un adjectif et d'un substantif, il est clair que c'est du premier qu'elle ajuste l'efficacité du concept dans son sens nouveau qui nous est familier. Derrière, on pressent la polémique sur la possibilité de l'émergence d'une entité explicative cohérente en fonction des canaux sociaux et institutionnels où elle s'exprime. Pour les spécialistes, ils sont inexistantes en France, mais développés dès le XVIII^e siècle en Angleterre⁸ ; ils ont une résonance particulière en Allemagne et en Italie comme point de rencontre idéal entre sujets et souverains, éclairés par la raison comme par la religion. En définitive, notre relecture est conditionnée par le poids de l'historiographie du XIX^e et du XX^e siècle inséparable des débats sur la Révolution, ses causes et son impact, et elle est interrogée par le choix à faire entre deux manières d'écrire l'histoire de l'*opinion publique*, soit comme histoire d'un concept politique d'une idée, soit comme histoire des instruments, des formes d'expression d'une réalité de pratiques intellectuelles ou de protestation, ou de consensus. Dans l'une et l'autre perspective, la philosophie des comportements ne peut se séparer de la pédagogie du développement de l'entité sociologique diversement vécue.

Dès la première moitié du XIX^e siècle, une vision de l'opinion publique est attestée liant directement son développement à l'action

6 Mona Ozouf, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », dans *id.*, *L'Homme régénéré, Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, p. 21-53.

7 Elisabeth Noelle-Neuman, *The Spiral of Silence : Public opinion, our Social Skin*, trad. angl., Chicago, University of Chicago Press, 1986, p. 66-68.

8 J. A. W. Gunn, « Public opinion et opinion publique, some contrasts », 1983, cité par M. Ozouf, art. cité ; voir aussi Edoardo Tortarolo, « Opinion publique », dans Vincenzo Ferrone et Daniel Roche (dir.), *Le Monde des Lumières* [1997], trad. fr., Paris, Fayard, 1999, p. 299-300.

des philosophes et aux développements des Lumières, à leurs effets sur l'éclatement révolutionnaire. On y voit un modèle d'instrumentalisation et de direction de l'opinion par la philosophie. Le duc de Lévis en défenseur de la Monarchie, Tocqueville en analyste de l'Ancien Régime, ne pensent pas différemment quoiqu'en termes antagonistes et pour une justification dissemblable, d'un côté la condamnation des intellectuels responsables de l'égarement de la multitude, de l'autre l'explication de la diffusion d'une impulsion nouvelle de la Liberté quand le *sentiment public* est la première des puissances. Pour le théoricien de *La Démocratie en Amérique*, l'opinion devient la *reine d'un monde* dont la direction est la charge des hommes de lettres coupés en partie des réalités. Elle devient aussi l'expression d'une théorie de la classe éclairée, une *sorte d'instinct* qui développe jusqu'au peuple l'idée que chacun a le choix de diriger ses propres actes. Derrière l'opinion se cache la philosophie, mais avec l'opinion se dévoile la démocratie. Sa puissance conforte l'idée que les intellectuels et les philosophes ne pouvant participer aux affaires ont investi leur force dans la conquête des acteurs. On sait, aujourd'hui, que cette vision des choses n'est pas totalement acceptable ni pour la France où les fronts météorologiques du politique se superposent entre les Lumières et l'État, et encore moins en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Toutefois, cette alliance de la philosophie et de l'opinion s'impose aux historiens et elle est reprise par Taine, rapportée à la vision d'une rationalité classique des origines intellectuelles de la Révolution⁹.

Ces interprétations ont été entretenues jusqu'au xx^e siècle par des auteurs comme Edme Caro, Charles Aubertin, Daniel Mornet. *L'opinion publique* est alors présentée comme l'instrument de l'opposition à la royauté et à l'Église, comme la traduction de la montée dominante d'un esprit philosophique cohérent. Robert Darnton et Roger Chartier ont retrouvé le même questionnaire, mais enrichi par l'appel à la compréhension de l'efficacité des messages transmis par des lectures

9 Nous renvoyons pour ce débat à Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 15-20, et à Nicolas Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique dans la littérature des Lumières*, Paris, H. Champion, 2004, p. 12-21, qui renouvelle complètement l'analyse du problème à partir de la notion de mise en scène que nous réévoquons.

différentes des Lumières. Tous partagent plus ou moins la problématique de Tocqueville, au Livre III de *L'Ancien Régime*, et celle de Taine, au Livre IV des *Origines de la France contemporaine* : il s'agit de comprendre une transformation générale par la descente la plus large des idées philosophiques vers le public le plus mobilisé, d'en préciser les moyens et, sans esquiver la téléologie des origines de montrer le lien indiscutable des Lumières et de la Révolution¹⁰. Ce rapport postule trois dimensions : celle de la diffusion de la culture des classes cultivées de haut en bas, vers les classes populaires dont l'opinion importe moins que leur capacité d'assimilation, celle de la généralisation par les médias les plus variés, du centre à la périphérie de Paris aux villages de province, enfin, celle d'une chronologie où les années de la « crise de la conscience » (1680-1720) anticipent la crise postérieure et l'extension d'une conquête générale dans les années prérévolutionnaires, de 1770 à 1789. Ce schéma matriciel a l'avantage d'intégrer aisément d'autres interprétations des causes de la Révolution, et dans la perspective d'une lecture du social de la *cave au grenier*. Il traduit ainsi une conception conforme au diffusionnisme fonctionnel et à la coïncidence de la réalité avec les images et les discours. Il a l'avantage de mettre à jour les questions que vont tenter de résoudre les historiens de 1960 à 1980.

Le point de départ à ce moment est à chercher dans la diffusion française tardive du livre de Jürgen Habermas, entre 1962 et 1978 : *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*¹¹. Cet ouvrage essentiel, que le philosophe Miguel Abensour et les éditions Payot joignent à la découverte de la grande école de philosophie allemande développée à Francfort, marque une rupture. Il ne s'agit plus de comprendre le phénomène de l'opinion à partir d'une diffusion considérée comme ralliement aux Lumières, mais de connaître les moyens d'émergence du politique à partir de la

¹⁰ E.-M. Caro, *L'Opinion au XVIII^e siècle, la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 1880 ; Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIII^e siècle*, Paris, Didier, 1873 ; Daniel Mornet, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1933 ; R. Chartier, *Les Origines culturelles*, op. cit. ; Robert Darnton, *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle* [1982], trad. fr., Paris, Gallimard, 1983.

¹¹ Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [1962], trad. fr., Paris, Payot, 1978.

sphère littéraire et philosophique comme révélateurs de l'affirmation d'une pensée bourgeoise affrontée aux valeurs de la société ancienne. L'opinion publique n'est plus le simple reflet ou la reproduction de l'opinion philosophique, elle est partie intégrante de l'exercice de la *Raison critique*, imaginée par Kant et étendue à tous les domaines de l'activité humaine¹². Elle lance une progressive politisation de la société. De la pratique du jugement à la construction de l'espace (ou de la sphère) public, c'est une conduite nouvelle qui se dessine, affranchie des limites qui bridaient l'analyse politique rationnelle et les modèles publics dominants de subordination. Ce faisant, Habermas résout l'opposition tocquevillienne entre spéculation intellectuelle et politique du réel car l'espace public et ses institutions jouent un rôle médiateur entre la société et l'État, entre le domaine public du pouvoir monarchique et le domaine privé. Trois conséquences sont induites par ce changement de regard qui modifie l'idée qu'on se fait de l'opinion publique aux xvii^e-xviii^e siècles¹³. On doit interroger la vision de la toute puissance d'une entité manifestée de façon diverse sinon incohérente. L'opinion existe sans doute avant l'affirmation de l'*espace public* comme lieu de l'usage public de la raison, d'une façon autre, voire dans la clandestinité. On peut discuter de cette métamorphose d'un secret à l'autre, de celui du pouvoir à celui des intellectuels et des contestataires. Une seconde incidence est attachée au fait que l'*opinion publique* n'est pas uniquement l'expression, l'émanation claire, de l'esprit philosophique et de sa définition bourgeoise. Lumières et philosophie ne sont pas des êtres d'abstraction et ne se caractérisent pas, même si elles rassemblent des valeurs et des principes discutables, par l'unité et la cohérence intellectuelles. Jusqu'à la crise révolutionnaire, et après, elles sont aussi diversité pratique et multiplicité d'engagements. L'*opinion publique* en est le révélateur dynamique comme procès créateur. La géographie intellectuelle de la pratique critique du jugement est une mosaïque qu'il faut voir à l'échelle de l'Europe, à travers ses mouvements de passage et de transfert acculturant, dans la diversité de ses échos, de ses réceptions.

12 *Ibid.*, p. 40-41.

13 R. Chartier, *Les Origines culturelles*, op. cit., p. 31-51.

L'*opinion publique* ne suppose pas la distinction entre les principes et leur diffusion, elle mêle de multiples appropriations, elle dynamise une sociabilité nouvelle et autorise une culture politique nouvelle, celle de la confrontation critique¹⁴.

La troisième conséquence à retenir correspond à l'interrogation sur la nature de l'*opinion publique*. Deux traditions sont différemment reprises après la lecture habermasienne. L'une met au premier rang la supériorité heuristique des écrits et des discours par rapport aux actes, l'efficacité des efforts individuels et des grands acteurs comparée aux mouvements collectifs. Cette façon de voir est énoncée, entre autre, par Keith Baker, l'opinion est l'invention du politique. Elle est constituée en *tribunal* devant lequel doivent s'incliner les institutions et le pouvoir monarchique. Cette conception correspond au doute jeté sur les référents sociaux et réfute l'identification de l'opinion à l'opinion bourgeoise, ce qui est justifié partiellement. Dès 1973, *Le Siècle des Lumières en province* avait formulé autrement, avec d'autres ouvrages d'histoire des idées, le doute sur l'identification mécaniste des Lumières et de la bourgeoisie en soulignant la nécessité d'une analyse sociale refusée par K. Baker¹⁵. Pour lui, le public est défini par l'expression idéologique et conceptuelle plus que par des pratiques sociales, la Révolution est avant tout rupture politique. Toutefois, on peut penser les choses autrement. Le problème de l'opinion publique ne se réduit pas à l'analyse des discours et son histoire à une enquête linguistique conceptualisant des idées et visant le fonctionnement d'un imaginaire, pas plus qu'aujourd'hui il ne se résout avec les seules discussions des sondages, simples instruments de la politique. L'étude des pratiques de sociabilité, littéraires, philosophiques, savantes, artistiques, a en revanche la force d'unir l'analyse sociologique de l'espace public, de ses composantes, avec celle des œuvres et des idées confrontées dans des manières d'appropriation et dans les façons de se

18

14 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 20-25 ; Keith Baker, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle* [1990], trad. fr., Paris, Payot, 1993, p. 224-225.

15 Daniel Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1660-1789*, Paris-La Haye, École des hautes études en sciences sociales, 1978 (thèse de Doctorat ès Lettres, 1973, Paris-Sorbonne).

comporter par rapport aux propositions de l'esprit critique. On touche alors, à partir des lieux d'exercice du jugement, aux coulisses et aux mécanismes du théâtre politique. On perçoit une évolution à travers des manifestations qui ont eu des enracinements sociaux et des résonances différentes dans le temps. C'est pourquoi l'idée de la *mise en scène* des textes proposés par Nicolas Veysman est à retenir. Dans cette conception analytique, les idées sont moins le reflet de l'*opinion publique*, car elle n'est plus un objet universel, mais le moyen divers de la promotion de points de vue différents, concepts et valeurs étant pensés avec les exigences intellectuelles et les moyens spécifiques de leur temps. L'opinion intègre la tension entre l'imaginaire de l'autorité et les pratiques sociales de consensus et du désaccord¹⁶. L'opinion publique saisie dans *la mise en scène des œuvres philosophiques ou littéraires* donne corps à l'idée de représentation comme dimension inséparable de l'imaginaire et du réel ; elle est visée d'un horizon d'attente fantasmé ou concrétisé. Ce point de vue rend compte de la diversité des positions énoncées à son propos, chez tous, dans l'œuvre d'un auteur isolé dans des pratiques d'institutions. Il souligne les multiples contradictions qui traversent la promotion de l'opinion publique et qui peuvent correspondre à la logique interne d'un écrivain ou d'un courant d'idées. Il renvoie à l'inscription des définitions dans les valeurs contemporaines, l'interrogation sur les origines, la perspective génétique de l'esprit humain conforme à la philosophie de Locke¹⁷. Si au XVIII^e siècle, l'opinion publique commence à être l'expression d'une évidence démocratique, c'est qu'elle a été d'abord une évidence philosophique fondée sur les axiomes de l'empirisme. Elle procède ainsi de la transformation d'une première façon de voir, née à l'âge classique quand l'opinion est d'abord affirmation d'une erreur publique discutable, en un corps de normes, de prescriptions, de valeurs acceptables, mais qui constitue l'*opinion publique* en mythologie et en idéologie dans des cadres sociaux qu'on ne peut oublier, car ils sont impliqués dans le statut et la forme des textes. L'histoire de l'opinion publique est alors celle de la promotion d'une fiction comme réalité

16 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 30-40.

17 *Ibid.*, p. 47-53.

sociale à la mesure des écrivains politiques et de leur temps entre erreur et vérité, description et prescription, hétéronomie et autonomie¹⁸.

L'OPINION PUBLIQUE ENTRE L'ERREUR ET LA RAISON

20 La question que pose le premier âge moderne est de savoir quelle est la possibilité de l'existence d'une *opinion publique* sans *espace public*. Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, il existe une doxa et une manière de penser qui dessinent une figure spécifique à travers discours et images dans la tension opinion et *opinion publique*. Elle correspond à une espèce de condamnation générale, à un accord sur le sens négatif et critiquable des opinions comme d'une impossible opinion vouée de fait à l'indétermination. Elle s'inscrit dans un univers de pratiques liées à des institutions spécifiques de représentation. Enfin, elle est diversifiée dans l'espace social et dans le temps avec sans doute un infléchissement avéré à la fin du XVII^e siècle, sans qu'il y ait rupture immédiate dans les représentations fondamentales entre société classique et société des Lumières¹⁹.

On peut parler d'une *proto-opinion publique* correspondant pour les lettrés à une théorie de l'erreur et à la difficulté d'établir et d'imposer une vérité. Comme le dit Nicolas Veysman, « l'opinion publique est d'abord une erreur publique », car la recherche du vrai relève de la pensée individuelle en opposition à la raison collective de la religion et de la philosophie de la science. La vérité chrétienne communautaire s'oppose à la variation des hétérodoxies et plus encore des hérésies. La vérité politique organiciste réfute au nom de la doctrine, « un roi, une foi, une loi », la division des opinions. Dès lors, le florilège de la critique rassemble tout ce qui identifie opinion et duperie des jugements particuliers. Lexicologues, philosophes, théologiens, soulignent

18 *Ibid.*, p. 39-40.

19 Daniel Roche, « Peuple de mots, peuple des images. Les représentations du peuple de l'Ancien Régime », dans *Idées, représentations, quotidien de l'Ancien Régime au temps des Girondins* (actes du colloque organisé des 12 au 14 mai 1989 par le Centre interdisciplinaire bordelais d'études des Lumières, université Bordeaux IV), *Revue française d'histoire du livre*, n° 66-67, 1990, p. 15-23.

l'inconstance et la variabilité des choix en ces domaines et l'on retrouve souvent sous la plume de quelques grands auteurs des Lumières tels Voltaire ou Diderot, des références analogues alors même qu'émerge une nouvelle loi de l'opinion²⁰. Dans l'*Encyclopédie*, les articles « Aigle » ou « Bêtes », voient dans l'amas des opinions l'incohérence et les idées toutes faites, ils restent fidèles à la tradition de Bayle et de Fontenelle de l'opposition des espaces du préjugé et des domaines de la vérité. Trois références sont mobilisées pour cela depuis le classicisme²¹.

La première manifeste l'identité de cette incohérence dans la dimension populaire d'un phénomène social. L'erreur est d'abord chose du peuple. La Bruyère et le chevalier de Jaucourt, dans les *Caractères* et dans l'article « Peuple » de l'*Encyclopédie*, sont en accord. Dans le *Dictionnaire philosophique*, Voltaire se réfère à cette antique conception, l'opinion : « on l'a nommé reine du monde, elle l'est si bien que quand la raison vient la combattre la raison est condamnée à mort. » Pour tous, elle renvoie au domaine de l'instinct, de l'enfance des jugements, de l'ignorance, des passions incontrôlées, de la tromperie par la crédulité. En 1780, le Concours de l'Académie de Berlin posera la question au monde intellectuel européen dans la perspective d'évaluer la capacité politique du peuple et la possibilité de son éducation. Les réponses reprennent parfois les idées courantes au xvii^e siècle, ainsi dans les *Considérations politiques sur les coups d'État* de Naudé, l'espace populaire est le lieu des manipulations politiques et d'une action incontrôlable dominée par la passion, l'émotion²².

La seconde relève des positions religieuses. La tradition, une pensée théologique et le procès de formalisation des pratiques obéissant à des principes élitistes identiques condamnent en termes analogues, la vanité

20 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 57-59 et p. 386-399.

21 J. Biou, « Est-il utile de tromper le peuple ? », dans *Images du peuple au dix-huitième siècle*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 187-200 ; Pierre Ronzeaud, *Peuple et représentations sous le règne de Louis XIV. Les représentations du peuple dans la littérature politique en France sous le règne de Louis XIV*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1988, p. 128-175.

22 Christian Jouhaud, « Retour aux mazarinades : opinion publique, action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », dans *La Fronde en question*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989, p. 295-305.

des opinions²³. En 1733, Charles Gilbert Legendre, marquis de Saint-Aubin, publie un *Traité de l'opinion ou histoire de l'esprit humain* qui est dans le droit fil d'une pensée critique des productions humaines par rapport à la vérité religieuse. De Bossuet à Lamy, de l'abbé Thiers à Legendre, l'opinion religieuse montre en creux la pureté de l'orthodoxie, la sûreté de la croyance et de la foi à travers ses divagations. Quand la politique est tirée de l'Écriture sainte, la relation au politique absolutiste est formalisée clairement et doit s'imposer à tous.

En troisième lieu, la définition de l'opinion ne se sépare pas d'une vision de l'histoire profane comme on le voit avec Legendre, soucieux de distinguer les erreurs de la tradition théologique et ecclésiastique des égarements populaires. Leur catalogue accumule les images de l'excès d'objets, de la multitude d'interprétations contradictoires ; l'opinion s'épuise en embrassant trop de choses. L'influence de la pensée cartésienne se lit dans le contraste entre raison savante et erreurs de tous les esprits humains, mais aussi dans l'idée religieuse de la vanité des sciences profanes et de leur capacité à énoncer une opinion vraie. Toutefois, avec Bayle et Fontenelle s'énonce ainsi une possibilité de concilier opinion et vérité par l'épreuve de la raison et du doute critique dans le domaine religieux comme dans celui de l'histoire philosophique, même si elle démontre encore que « le règne de l'opinion est celui du chaos assis sur les ruines du dogme catholique et cartésien, l'opinion est toujours une ombre, la lumière qui la projette est nouvelle »²⁴, comme l'écrit Nicolas Veysman, mais la croyance dans la capacité de l'éducation raisonnable induit la possibilité d'une conversion populaire plus large. La rupture réelle se fait avec Montesquieu quand il invente le concept d'« esprit général » susceptible de rendre compte de la variété et de l'autonomie de « l'esprit humain dans ses caractères propres et dans la géographie des peuples »²⁵.

22

23 Michel de Certeau, « Du Système religieux à l'éthique des Lumières (xvii^e et xviii^e siècle) : la formalité des pratiques », *Ricerche di Storia Sociale e Religiosa*, n° 2, 1972, p. 33-94.

24 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 420-421.

25 *Ibid.*, p. 452-455.

Dans ce contexte intellectuel où domine la vision négative de l'opinion, on constate simultanément une conception politique incarnée dans les institutions de la société classique. La responsabilité du prince guide est conforme à une représentation organiciste du pouvoir²⁶. L'ordre des corps est à l'image de la société saisie dans le langage de la métaphore, du rapport de la tête aux membres. Ce fonctionnalisme implique des institutions représentatives, des normes et des règles. Les rois jouissant du monopole de la représentation doivent respecter leur propre puissance et ne l'employer qu'à la gestion du bien public. Le droit divin admet la délégation et la représentativité des opinions des corps. Elles peuvent s'exprimer dans des espaces définis par la coutume dont le principal est la Cour où règne le secret et où s'affirme la vérité du pouvoir. Pour J. Habermas, c'est le lieu principal de « l'espace public de la représentation » qui précède celui de la raison critique²⁷. Il est également structuré par la revendication des privilèges des libertés à l'ancienne, qui ne sont pas des franchises égalitaires, mais des droits personnels ou collectifs attribués et hérités, justifiés par l'histoire, la raison coutumière et le bien de l'État. Le rapport au pouvoir s'exprime dans le respect formel historique de ces institutions, et une opinion s'y dégage dans le discours sur la loi. C'est là le point central du rôle des corps, des Cours de magistrats, de leur capacité de remontrances.

Dans cette *sphère publique de la représentation*, l'opinion émane aussi de la « place publique » redéfinie à la Renaissance et dans le contexte des réformations religieuses qui transforment l'ordre théologico-politique des sociétés européennes. Les États et leur religion définissent les formes de l'obéissance et celles de l'expression des corps. Ils ne légitiment pas la collection des opinions et sa capacité d'erreurs qui relèvent de l'addition des jugements politiques individuels. La définition religieuse de l'ordre, de l'autorité, qui s'est produite entre le XVI^e et le XVII^e siècle, a mis en évidence le rôle des prédicateurs souvent contre le pouvoir des princes légitimes et prouvant la force d'une parole publique dont

26 Judith E. Schlanger, *Les Métaphores de l'organisme*, Paris, Vrin, 1971, p. 25-27 et p. 46-60.

27 J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 42-49, p. 77-79.

le contrôle total est impossible. Une partie du travail des monarchies sur elles-mêmes tend à définir dans les domaines théologico-politiques les frontières d'un ordre, entre le licite et l'illicite. La surveillance des assemblées de corps ou des réunions incontrôlées, celle des écrits séditieux et des livres dangereux contre le Roi, la religion et les mœurs ; les conflits censoriaux confirment un espace public du pouvoir et du soupçon²⁸. Il est hiérarchisé par sa proximité des institutions séculières et religieuses et il est renforcé par la pédagogie politico-religieuse du grand mouvement éducatif des collèges. Des élites aux peuples, une organisation sociale coutumière autorise la manifestation des opinions licites, mais parfois discutées comme l'attestent les mobilisations et les affrontements des révoltes du XVI^e et du XVII^e siècle²⁹. On le mesure à trois niveaux.

D'abord, celui de la politique au village, à l'échelle locale. Dans le royaume de France, au-delà de la diversité du poids de la communauté villageoise et de son affirmation par rapport aux pouvoirs seigneuriaux, règne une cohérence forte exprimée dans l'ordre religieux et que renforce l'autorité d'un clergé, éduqué, fixé, contrôlé par les réformateurs. La paroisse est alors le théâtre du *cérémonial de l'information* par lequel s'établit la relation entre les pouvoirs centraux et les élites rurales. La *sanior pars* des villages et les seigneurs constituent la sphère où un échange d'opinion peut s'établir. Ce n'est pas l'opinion de *l'espace public critique*, car elle ne se réfère pas à l'universalité de la raison, mais c'est un espace de circulation où s'affirme l'absolutisme de la représentation et où sont relayés les plaintes et les doléances. On en mesure le poids et le changement entre les Cahiers de 1614 et ceux de 1789³⁰. On en comprend la limite liée à la force du rituel qui impose le passage du « faire savoir pour être obéi, au faire savoir pour être admiré et pour être aimé, dont il faudra que les peuples se déprennent en même temps qu'ils

28 Stéphane Van Damme, *L'Épreuve libertine morale, soupçons et pouvoir dans la France baroque*, Paris, CNRS éditions, 2008, p. 231-238.

29 F. Cosandey et R. Descimon, *L'Absolutisme*, *op. cit.*, p. 154-180.

30 Roger Chartier, « La convocation aux États de 1614. Note sur les forces politiques », dans Roger Chartier et Denis Richet (dir.), *Représentation et vouloir politiques : autour des États généraux de 1614*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1982, p. 53-61.

devront cesser de croire à la présence permanente de Dieu aux actions des rois et des hommes »³¹. De même, l'espace des libertés municipales avec leur système électoral compliqué et variable, avec leur défense et leur contrôle par l'État absolutiste a été cependant longtemps un des lieux où l'accès à la parole était possible, sinon libre. Là encore, la *sanior pars* urbaine a joué un rôle majeur dans les manifestations et une opinion structurée par la représentation, sa réduction par rapport à la majeure partie des populations citadines et la consolidation du statut des bourgeoisies et des privilégiés, le recul de l'humanisme civique et communautaire, le progrès de la société des ordres. Comme on l'a montré à Paris, à Dijon, à Rennes, à Toulouse, les corps municipaux ont exprimé une opinion correspondant à la logique de la régulation des pouvoirs entre notabilités et absolutisme au profit des élites du privilège, de la fortune, de la culture. À un dernier niveau des assemblées représentatives de territoires ou de corps, provinces, ordres, ont joué un rôle comparable. Avec les parlements, les corps d'officiers, toutes les collectivités ont été des lieux d'échange, à la fois instruments d'opposition ou d'alliance à l'action de la monarchie. L'*opinion publique* de la première modernité et des temps d'affirmation du classicisme de l'absolutisme a eu ces espaces de discussion spécifique, définis par la coutume, les privilèges, les oppositions au centralisme. Ce sont ceux de la fortune des corps intermédiaires. Elle correspond à la permanence de la conception corporative du corps social dans le sens de la grande chaîne qui unit les peuples et le roi. Elle s'exprime dans les époques de révoltes et de crises quand l'autorité se heurte aux dissidences et s'efforce de définir les catégories répressives, comme l'a montré Alain Cabantous à propos du blasphème. C'est dans cette perspective que la visibilité des châtiments fait partie de la pédagogie du contrôle de l'opinion populaire, de même que la discipline *de la rue qui parle*, celui de la publication et de la diffusion des écrits ; la législation sur les attroupements. La crainte de la coalescence des opinions est à l'œuvre dans l'élaboration des grands corpus juridiques tel que le Code Michaud de 1629. L'analyse de

31 Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 411-429.

l'article 170, consacré aux réunions, est révélateur de cette conception du contrôle. Sont interdits les soulèvements d'initiative privée pour prétextes publics, querelles ou intérêts particuliers, « préjudiciels au peuple, à l'autorité, à la justice ». Face à des formes d'action politique, à la poussée des forces sociales, à l'avènement des opinions instables, la définition de la police se précise, de même que l'on peut y lire l'inflexion de l'État moderne confronté à la médiation entre espace du pouvoir et espace de la diversité des opinions³². En 1776, les remontrances du parlement de Paris reconnaissent, à son terme, cette évolution à un moment de crise : « Il y a un caractère particulier à ces sortes de matières où l'avenir occupe autant de place que le présent et où on se console quand on souffre, où on est impatient quand on craint de souffrir ». La proto-opinion publique se définit selon deux modalités : celle qui relève d'une réalité objective observable et qu'impose la crise frumentaire et les réponses à donner, par exemple au moment de la guerre des Farines, celle qu'on imagine dans l'expression d'une inquiétude aux fondements incertains, dictée par la rumeur, la rareté fictive. Le contrôle du marché est aussi action sur l'opinion³³. Celle-ci se structure de haut en bas dans l'espace de la représentation. Au sommet avec la Cour règne le secret du pouvoir et l'action pour équilibrer entre eux les corps, agir, négocier avec les plus représentatifs, ainsi les parlements. La mise en œuvre de ses principes s'observe dans la célébration des *Te Deum* ou dans le culte des Académies, de Paris et de province³⁴. Dès 1660, une idéologie de la puissance publique s'y élabore et exprime une action de défense, quelquefois critique, de l'action de l'État absolutiste. Cette action repose sur l'intégration des territoires et des groupes sociaux, l'action du patronage des grands, le relais des notables locaux. Elle déploie dans un modèle statutaire de cohérence et de respect des hiérarchies sociales, un conformisme politique de l'honnête homme. Elle aboutit à un programme de discours, de célébrations, de fêtes, affirmation publique d'un consensus d'opinion. On le découvre en clair dans les articles

32 Dominique Reynié, *Le Triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du xv^e au xx^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 35-75.

33 *Ibid.*, p. 76-78.

34 D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province*, op. cit., t. I.

21-22-23 des statuts de l'Académie française où il est dit que les matières morales ne seront traitées que conformément à l'usage, l'autorité du Roi, l'état du gouvernement et des lois du royaume et de la religion. Cette affirmation permet de suggérer que l'*espace public* de la sociabilité académique ne coïncide pas de façon immédiate avec celui de la raison critique habermasienne, et, qu'il faut en réexaminer les topographies.

À la base de la société, le *peuple* réel n'est pas totalement interdit d'opinion. On connaît le grand refus des humbles tel qu'il peut s'exprimer dans les explosions des révoltes auxquelles riches et privilégiés ne sont pas étrangers ; on sait qu'au XVIII^e siècle il se traduit par une poussée de fièvres récurrentes. Sur le théâtre urbain ou rural, une masse de figurants divers a pu se mettre en branle sous l'influence de l'action élitaire par un phénomène de clientèle élargie. Toutefois, la conscience émotive s'est développée largement en dehors d'elle³⁵. Sans homogénéité, la voix populaire est capable de se faire entendre et elle se fait plus forte quand se dégradent les conditions matérielles du plus grand nombre et la crise du climat relationnel dominé par l'image du Roi père ; « Vive le Roi à bas la gabelle, si le Roi savait, si le Roi pouvait », pensent les acteurs pendant longtemps. Mais il est assuré qu'une capacité au « mal dire » est possible, comme l'a montré Arlette Farge³⁶.

Trois constats sont à tirer de cette esquisse d'une définition de la première émergence d'une *opinion publique* avant l'*espace public*. Il existe un public qui ne se réduit pas à la seule frange minoritaire des lettrés. Il y a des lieux où l'on débat, où l'on discute, où l'on conteste des objets divers. Ils sont surveillés par les policiers : jardins, chantiers, promenades, ateliers, sociétés bachiques et chantantes, cabarets, salons de l'aristocratie, chambrées littéraires, sociétés badines. On y parle haut et on y chante. On y déchiffre les placards et les plus cultivés y colportent gazettes et nouvelles, les rumeurs et les informations. La surveillance, les poursuites prouvent que le peuple peut avoir un désir de savoir et qu'il peut juger de sujets importants. La promiscuité

35 Jean Nicolas, *La Rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 535-541.

36 Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 9-27 et p. 287-291.

de la vie ordinaire, les expériences du travail font que tous savent ou croient savoir comment on peut percer les secrets d'autrui. Ceux du Roi n'échappent pas à l'investigation improbable. Les crises religieuses, ainsi dans le Paris du XVIII^e siècle, les affaires jansénistes, montrent l'enchaînement des réflexions et le rôle des milieux et des moyens médiateurs³⁷. Une politique critique faisant appel à l'opinion contre le Roi, contre le pape s'y énonce, mobilisatrice pour des cœurs épris de refus sinon de désobéissance, d'émancipation à l'égard de l'autorité sinon d'hétérodoxie. Toute une opinion populaire réagit au remuement des paroles et d'idées déclenchées par les poursuites, agitées par des curés écoutés. « Tout Paris est en combustion », disent les gazetiers de police observateurs des convulsions. L'opinion populaire et au-delà applaudit à la fin des poursuites³⁸.

Ces constats, tirés de faits connus, débouchent sur deux relectures à tenter. D'abord celle de la précision de la chronologie d'une formation d'un procès populaire d'opinion publique, en particulier dans son rapport avec la désacralisation de la monarchie. Quand les autorités parleront – ainsi au moment de l'affaire Damiens – de complots, elles savent que la violence et l'hostilité sont déjà manifestes. Elles découvrent peut-être que la contestation de l'autorité est inscrite dans un déjà là d'une opinion critique plus ou moins radicale selon les moments. Une rationalité spécifique accompagne le désir de savoir et de juger les problèmes généraux. La seconde interrogation porte sur la nature de la lecture efficace des écrits séditieux dont le cheminement reste un chantier d'étude. Nouvelles à la main, pamphlets de pornographie politique sont antérieurs au XVIII^e siècle. L'opinion publique populaire ne résulte pas de leur accumulation et le désinvestissement symbolique n'est pas seulement le résultat du succès des textes. Il correspond à un désenchantement antérieur des milieux populaires qui ont élaboré une prise de conscience critique contre l'autorité, la religion et le Roi n'échappent pas à cette opinion contestataire.

37 Nicolas Lyon-Caen, *Marchands de miracles. La bourgeoisie janséniste parisienne au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, université Paris-I, 2008.

38 Jean Nicolas, *La Rébellion française, op. cit.*, p. 522-528.

Avec le nouvel *espace public* critique qui remplace l'espace public structuré par la représentation, de nouveaux rapports vont s'établir entre le haut et le bas de la société, le populaire et le lettré. Une dynamique nouvelle du politique investit la société, elle bénéficie d'une fission de l'espace ancien, qui ouvre la voie à l'opinion transformée : de nouvelles normes, un nouvel imaginaire s'imposent, des références sociales nouvelles apparaissent.

La première dimension regarde les rapports de l'absolutisme consolidé, celui des corps et de la *sanior pars* et les Lumières. La monarchie indiscutée et acceptée ne peut être légalement contestée, mais une part de ses fondements sont soumis désormais à l'analyse des philosophes voire critiquée. La monarchie qui est à la fois divisible et unifiante rassemble sans supprimer les particularités, celle des provinces, des corps, des communautés. Elle agrège l'ensemble de l'entité politique et elle est l'arbitre des conflits pour le bien public. Une part de son fonctionnement repose sur la conception judiciaire du pouvoir dont le symbole est le parlement de Paris et ses émules provinciaux. En retrouvant le droit de remontrance rejeté par le Roi Soleil, ils bénéficient d'un écho renouvelé et la royauté d'un nouveau respect au nom de la « force des diversités »³⁹. La représentation des corps intermédiaires défendue par les grands écrivains, Montesquieu, Moreau, Guyot, impose l'idée de forces modératrices et dans la réalité des conflits avec le pouvoir, elle mise souvent sur la négociation discutée dans les corps. On le voit avec un grand procureur général comme Godart de Belbeuf à Rouen⁴⁰. Elle bénéficie du soutien d'un milieu de notables, parisiens et provinciaux, lecteurs des Lumières politiques, admirateurs de l'Angleterre, touchés plus ou moins par le radicalisme dont les courants spinozistes forment en Europe, et en France plus particulièrement, un possible mouvement de déminage critique des idées et des croyances qui dénouent les allégeances

39 Olivier Chaline, *La France au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 1996, p. 43-70 ; D. Roche, *La France des Lumières*, *op. cit.*, p. 225-275.

40 Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf. Le Parlement, le Roi et la Normandie*, Luneray, Bertout, 1996.

sur lesquelles reposait l'Ancien Régime⁴¹. Toutefois, au-delà des idées philosophiques et dans les débats institutions et de leurs pratiques culturelles, on discerne deux tendances principales qui orientent l'*opinion publique*, c'est-à-dire l'ensemble social des milieux touchés par les débats et la diffusion des idées.

La plus illustre est celle des parlements et des cours souveraines qui bénéficient de leur position sociale centrale et de leur écho politique ouvert par les crises. Cet espace oppose l'idée d'une monarchie des lois fondamentales à celle de l'absolutisme, forme du despotisme, qui s'exprime d'une façon définitive dans le *Discours de la flagellation*, en 1766 ; l'État et la société civile ne sont pas séparables. L'arbitraire et le consentement sont soumis à un jugement de l'opinion. Dans les conflits, religieux, fiscaux, économiques, les corps expriment l'idée que le courant ne passe plus entre eux et le législateur isolé, la société et le gouvernement. C'est ce qu'exprime Servan dans son *Discours sur les mœurs* de 1769, où l'avocat général du parlement de Grenoble défend le rôle de régulateur politique des cours, expression des forces de l'opinion et de la conscience réunies sous un même terme, les *mœurs*⁴². La sphère publique et la sphère privée ne sont pas séparées et s'imposent ainsi au politique, comme l'expression de la loi naturelle, comme discours de revendication. Face au *coup de force* de Maupeou, dans les remontrances de 1771 et 1775, M. de Malesherbes reprendra clairement ces principes et posera l'*opinion publique* comme le frein de la puissance⁴³. Une seconde voie trace sa route dans les écrits des philosophes partisans de la vision d'une opinion publique incarnant comme un *tribunal* une représentation des opinions du public. K. Baker en rend compte quand il analyse les œuvres de Linguet ou celles de Necker, l'opposition entre la logique politique de l'opinion du gouvernement et celle du public, le contraste entre le modèle anglais et ses risques pour « la France plus

41 Jonathan Irvine Israel, *Les Lumières radicales : la philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité, 1650-1750*, [2001], trad. fr., Paris, Éd. Amsterdam, 2005, p. 789-796.

42 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 548-555 ; Georges Benrekassa, *Le Langage des Lumières. Concept et savoirs de la langue*, Paris, PUF, 1995, p. 47-97 (« Les mœurs comme concept politique, 1680-1820 »).

43 *Les Remontrances de Malesherbes, 1771-1775*, éd. Élisabeth Badinter, Paris, Union générale d'édition, 1978, p. 47-66, p. 203-205.

qu'anglaise », menacée par le despotisme parlementaire⁴⁴. L'éveil de la conscience publique exprime ainsi un pouvoir sans institution et une cohérence dans les conflits. Il autorise une fonction de jugement universel et instaure dans un nouvel imaginaire de l'autorité la stabilité contre le désordre, le lien entre l'autorité intellectuelle et la multitude, la possibilité d'une direction. L'action réformatrice devant conquérir de proche en proche le corps social comme le pense Diderot⁴⁵.

La « mise en scène », littéraire et philosophique, du système de représentation en énonce la vision complexe, divisée, hétérogène. On y voit la coexistence entre la tradition de l'opinion comme erreur, préjugé, savoir improbable et la capacité à dégager une cohérence induisant le dynamisme d'une politique nouvelle, « le moyen de rendre la philosophie vraiment recommandable aux yeux du vulgaire »⁴⁶. C'est le cœur du projet encyclopédique, mais la différence entre la philosophie et le peuple, le discours descriptif et le discours normatif persiste, justifiée par les incertitudes d'une opinion rétive à la conversion intellectuelle⁴⁷.

Cette tension ouvre le champ à la compréhension sociale des publics particuliers dont la conjonction réelle, même limitée, trace l'espace public. Le premier renvoie aux spectateurs du théâtre qui de prime abord n'incarne pas l'archétype philosophique de l'opinion éclairée, caractérisés par leur foucade, leurs séditions, l'ambivalence de leur désordre. Toutefois, la salle de spectacle rassemble des milieux divers capables d'un *bon jugement*. De surcroît, le nouveau théâtre, le drame bourgeois, la tragédie patriotique doivent avoir un effet transformateur. Le parterre et les loges, le public debout et assis, ne traduisent pas l'unanimité derrière les philosophes, mais une capacité d'expression critique. Le second public est celui des lecteurs dont on connaît l'inégalité sociale, mais qui est aussi mobilisé par une capacité de jugement qui assure le succès. Dans l'article « Lecteur » de l'*Encyclopédie*, le chevalier de Jaucourt doute de la capacité des consommateurs à émettre un avis impartial, car chacun juge

44 K. Baker, *Au tribunal de l'opinion*, op. cit., p. 235-247, p. 251-252.

45 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 713-715.

46 Denis Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la Nature*, dans *Œuvres complètes*, éd. Dieckmann-J. Proust, J. Varlot, t. IX, p. 41, cité par N. Veysman, op. cit., p. 104.

47 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 114-115.

selon sa propre pensée. Un public raisonnable s'oppose à une opinion partisane ou animée seulement par la curiosité qui assure tout aussi bien le succès des romans que celui de la littérature pornographico-politique clandestine. Une même incohérence est à l'œuvre ici comme pour les spectacles exprimant la tension entre la multitude et les bons esprits, comme le pense Bollioud-Mermet dans son *Essai sur la lecture*, en 1745. Il y propose aussi des principes unificateurs pour une opinion juste, unifiant les principes de l'éducation réformatrice et le besoin de divertir. La pratique de la lecture doit rassembler, homogénéiser le lectorat. La distinction entre le lecteur et l'auditeur est une étape majeure de la promotion de l'*opinion publique*⁴⁸, libérée de sa passivité, de sa sensibilité, dans la lecture comme au théâtre. Condorcet dans l'*Esquisse d'un tableau historique de l'esprit humain*, accorde à l'imprimerie comme au théâtre, au « ministère des yeux », pour dire comme Diderot, un rôle essentiel dans la construction d'une « opinion publique puissante par le nombre de ceux qui la partagent énergique parce que les motifs qui la déterminent agissent à la fois sur tous les esprits même à des distances très éloignées ». Le livre médiateur entre le Roi et les peuples, entre le philosophe et le pouvoir, abolit les effets corrupteurs de la Cour. C'est pour Sébastien Mercier le vecteur de l'opinion publique, de son pouvoir « comme modérateur de la Nation »⁴⁹.

Une même ambivalence plane sur les salons d'art et leur public, mais elle autorise la formation d'un public capable de jugement, de servir de lien entre les connaisseurs, les amateurs, les critiques, les artistes et un monde plus vaste sensible aux images. Le droit d'un jugement libre en matière esthétique est une nécessité s'il le faut contre le public lui-même comme le pense Diderot. Il correspond à une identique mission unificatrice, d'éveil à la philosophie réformatrice, à une conversion à l'idée d'une loi régulatrice dans le domaine moral et social, préalable à l'accord entre le jugement populaire et le jugement philosophique. Le salon de peinture est le lieu d'une transformation de l'un à l'autre

⁴⁸ *Ibid.*, p. 250-255, p. 273-274.

⁴⁹ Sébastien Mercier, *Le Philosophe du port au blé*, s.l.n.d., [1782], p. 4-18 ; N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, *op. cit.*, p. 303-306.

et de la pédagogie de tous. Avec Diderot, avec Duclos dans les *Considérations sur les mœurs* de 1751, on est à une étape fondamentale de l'*opinion publique*⁵⁰. Elle est désormais replacée dans une histoire où se lit l'inscription sociale de ses effets. Elle affecte tous les domaines de l'activité humaine, la mode, la réputation, l'honneur, la politesse et l'éducation. Elle constitue une matière encore confuse à partir de laquelle se définissent des principes moraux et politiques conformément à l'héritage de Locke et de Montesquieu. Les mœurs sont le lieu où s'articulent l'espace privé et l'espace public, le social et le politique : « D'erreur inerte l'opinion est devenue agissante »⁵¹.

Sa réalité sociale importe bien plus que ne le pensent les historiens du *Linguistic-Turn* à condition de ne pas la figer dans une liaison unique et homogène. L'hypothèse d'Habermas de l'édification de la sphère publique bourgeoise avec l'aide de l'opinion publique mérite l'attention, mais elle ne doit pas nous éviter d'interroger l'écart et la tension qui existent entre le caractère sociologique et l'expression multiforme des représentations de l'opinion dans les écrits des philosophes. C'est une voie médiane qu'il faut imaginer pour comprendre une entité qui est mobilisatrice politiquement, mais qui relève d'un imaginaire et d'une aspiration utopique dont rend compte la rhétorique du discours, et en même temps pour voir comment sont à l'œuvre des mobilisations diverses, celles des constructions des juristes, des parlementaires, des philosophes, des clercs, représentant des facettes diverses de l'*opinion publique* et les cheminements des appropriations sociales de la parole politique. L'étude sociale des milieux de diffusion et de production intellectuelle retrouve ainsi un rapport avec la diversité et l'incohérence des « mises en scène de l'opinion publique ». Elle réinterroge l'idée de détermination et de reflets, référence implicite de toute une lecture des Lumières qui est à l'œuvre aussi bien chez Habermas que chez Labrousse, ou dans des œuvres écrites au moment du bicentenaire de 1789 ; ainsi chez Donald Sutherland ou Jacques Solé. Ni l'aristocratie,

50 Diderot, *Essai sur la peinture*, dans *Œuvres complètes*, op. cit., t. XIX, p. 364-365 ; N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 353-354 et 464-495 ; Charles Pinot Duclos, *Considérations sur les mœurs*, Paris, s.n., 1751, p. 36-37.

51 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 463.

ni la bourgeoisie capitaliste, ni le peuple ne confisquent l'opinion qui a une logique propre⁵². Elle unifie comme un mixte instable diversité des opinions sociales et diversité des effets par rapport à un discours sur elle-même dont la principale cohérence est l'aspiration à un monde changé, une utopie du progrès.

L'espace public ne tombe pas du ciel, il est le résultat d'un travail de la sociabilité culturelle novatrice. Celle-ci puise sa force dans le changement éducatif, de l'école au collège, dans une vaste acculturation conduite par les sociétés de culture, caisses de résonance du lire et du dire, dont le mouvement est porté par une demande accrue et une pression élargie de nouvelles catégories de lettrés. Leur cohérence est en grande partie celle de la notabilité urbaine et de la force du marché. Dans ces cercles, se manifeste un besoin nouveau d'entendre les informations où se définissent des normes nouvelles, de voir par la discussion se reformuler des problèmes de grande ampleur pour toute la société, de reconnaître une égalité des personnes dans leur liberté de jugement. Du huis clos des cénacles aux théâtres élargis de l'opinion, c'est l'affirmation sociale d'une exigence de critique qui passe progressivement. Pour Habermas, c'était déjà un principe majeur : « Il ne s'agit pas, écrit-il, de croire que cette idée de publicité est effectivement réalisée, à travers les cafés, les salons et les diverses sociétés, mais c'est pourtant grâce à eux qu'elle a été institutionnalisée en tant qu'idée, qu'ainsi elle s'est imposée comme une revendication objective, et que dans cette mesure là si elle n'est pas devenue réalité elle a joué un rôle déterminant »⁵³.

L'opinion publique a une réalité sociale, car elle est liée directement à la pratique de la sociabilité, concept du XVIII^e siècle, concept des Lumières qui permet de lire dans le phénomène associatif le passage du champ littéraire ou scientifique au champ politique. Dans l'aptitude à vivre des relations publiques, on mesure le passage concret de la société des

52 Donald M.G. Sutherland, *France, 1789-1815 : Revolution and Counterrevolution*, New York, Fontana Press-Collins, 1985 ; Jacques Solé, *La Révolution en questions*, Paris, Éd. du Seuil, 1988.

53 Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1968, p. VIII-XIII ; J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 47.

représentations à la société de l'espace public et du jugement critique, car c'est de part et d'autre de la frontière admise du licite et de l'illicite que s'organisent les formes d'expression. Le lien entre le politique et la sociabilité est majeur, car il permet selon les lieux et les moments la tolérance, la liberté voire le contrôle ou le laisser aller⁵⁴. La variation des conditions d'entrée a son impact particulier sur les formes de la rencontre et on le mesure clairement dans la différence entre les sociétés savantes et les loges maçonniques qui diffèrent par l'échelle de leur déploiement comme par la gestion de leur recrutement. Au total, degré d'ouverture et mobilisation sociale s'y affirment de façon variable. De même, l'itinéraire d'un intellectuel représentatif comme l'a été François de Neuchâteau des années 1770 aux années 1790, montre comment reconfigurations personnelle et collective du champ formel de l'opinion publique agissent de concert. C'est dans une mise en rapport de l'œuvre « de ce qui est dit, écrit, pensé avec ce qui est vécu ou agi, la confrontation entre idées et pratiques, l'analyse fine des modes de production intellectuels, culturels, inscrits dans des milieux qualifiés précisément qui permet d'interroger » les significations politiques univoques et la dynamique de l'*opinion publique*. Elle n'implique pas l'absence de réserve dans l'appropriation critique du dessein des Lumières, elle n'induit pas la rupture radicale. Elle admet des héritages et des « hybridations insoupçonnées, des complexités inattendues, la pluralité de langages et des systèmes de références »⁵⁵. Dans des franchissements successifs que connaissent les acteurs les plus divers de l'intellectualité, on lit le passage de l'opinion de la *sanior pars* et de la société des représentations à l'opinion de l'*espace public* des sociabilités démocratiques et de la critique. Le ludisme et la réalité se combinent dans les consciences, les œuvres, les engagements pratiques en interaction.

54 D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province*, op. cit., t. I, p. 136-184 et p. 256-323. Sur les salons, voir Antoine Lilti, *Le Monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.

55 Dominique Margairaz, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 7-34 et p. 516-518 ; Harvey Chisick, « Public Opinion and Political Culture in France during the Second Half of the Eighteenth century », *English Historical Review*, vol. CXVII, n° 470, 2002, p. 48-77.

La naissance de l'*opinion publique* se fait dans la continuité et le mélange des façons de penser et d'agir. C'est une entité sociale et un concept qui ne se laisse pas enfermer dans des cadres homogènes, et dont les ruptures ne sont pas cohérentes. À la fin du XVIII^e siècle, la Révolution fait un travail sur la définition juridique de sa circonscription dans l'espace politique. Le mot opinion associé à la fonction de censure des anciens gouvernants cède alors la place à la *conscience publique* ou à l'*esprit public* qui y voit une force active, initiatrice d'une politique souveraine⁵⁶. Auparavant, c'est dans la sociabilité culturelle que se dessine son modèle interactif de discussion, non sans incohérence, mais dans l'unité dynamique des participations et de la capacité d'intégration des groupes à une relation égalitaire réservée, dans un style de vie qui correspond aux *mœurs*, dans des voies de participation au pouvoir défini par l'utilité. C'est donc sur plusieurs siècles, un moyen de construire l'histoire du champ politique, car les acteurs de l'opinion publique y ont bricolé des notions-clefs, au départ inhabituelles, réformer, innover, s'assembler, discuter. Toutes ont servi à façonner le politique⁵⁷.

56 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 727-728 ; D. Reynié, *Le Triomphe de l'opinion publique*, op. cit., p. 79-107.

57 Marcel Detienne, « Des pratiques d'assemblées aux formes du politique. Pour un comparatisme expérimental et constructif entre historiens et anthropologues », dans *id.* (dir.), « Qui veut prendre la parole ? », *Le Genre humain*, n° 40-41, 2003, p. 13-32.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély	7
L'opinion publique a-t-elle une histoire ?	
Daniel Roche	9

PREMIÈRE PARTIE L'OPINION PUBLIQUE À LA RENAISSANCE

Du bon usage de l'anachronisme en histoire :	
l'opinion publique à la Renaissance	
Cédric Michon	39
Le statut de l'opinion dans le discours politique italien au XVI ^e siècle	
Sandro Landi	69

DEUXIÈME PARTIE LES COMBATS DE L'OPINION PUBLIQUE AU XVII^e SIÈCLE

L'opinion publique sous Louis XIII	
Hélène Duccini	89
La bataille de l'opinion publique. La monarchie hispanique face à la révolution napolitaine (milieu XVII ^e siècle)	
Alain Hugon	119

TROISIÈME PARTIE
L'OPINION PUBLIQUE : APPROCHE
HISTORIOGRAPHIQUE ET INTERNATIONALE

Opinion publique et politique en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle.
Petit parcours historiographique d'une notion
Jean-François Dunyach.....145

Peut-on parler d'une opinion publique internationale à l'époque moderne ?
Lucien Bély 161

Table des matières183